

Séance du 24 mars 2017

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 42-2017

Référence écriture délib :  
PC/MS/JD

L'an deux mille dix-sept, le 24 mars, à 18H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (53)** : PUCEL Mathieu, TREY Jean-Claude, MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, TOUCOUERE Dominique, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, GOMES DA SILVA Rose-Marie, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean Henri, NARS Aline, POME Maryse, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel, BLANCHARD Hervé, LANTOINE Michèle, ROCA Jacques

**Présents non votants (4)** : SAJOUS Sébastien, PEFONTAN Marie-Madeleine, SERMET André, IGLESIAS Marie-Christine

**Titulaires absents (8)** : VIDAL Thierry, GISTAU Patrick, BRUN Jean, CANTONY Christophe, RICARD Louis, SOLANA Michel, LACAZE Noël, FOURCADE Dominique

**Procurations (5)** : DELCASSO Maryse à BUERBA Jean-Pierre  
DESMARAIS Nadine à CARRERE Philippe  
DUBARRY Jean-Bertrand à MALERE Hélène  
VIDALON Patricia à DUBERNARD Alain  
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET** : Mise à disposition  
de personnel

Monsieur le Président expose la nécessité de formaliser la mise à disposition des agents de la communauté de communes Aure Louron, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Il s'agit de :

**Mise à disposition d'Alain MARSALLE adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, auprès de communes de :**

- CAZAUX DEBAT 3h/semaine Lundi 13h30 – 16h30
  - o Paiement des 3/35<sup>ème</sup> du coût annuel
- RIS 2h/semaine Vendredi 15h30-17h30
  - o Paiement des 2/35<sup>ème</sup> du coût annuel
- MONT 6h/semaine Mardi 13h30-16h30 et Vendredi 12h30-15h30
  - o Paiement des 6/35<sup>ème</sup> du coût annuel
- AVAJAN équivalent de 1h/semaine, disposé selon les besoins
  - o Paiement des 1/35<sup>ème</sup> du coût annuel

**Mise à disposition d'Olivier CONTI** (emploi sous dispositif du CAE – 35H/semaine) auprès des communes de :

- BAZUS-AURE17H30 (prise en charge à hauteur de 50% du restant à charge salaire brut + charges patronales – aide de l'Etat)
- GREZIAN 17H30 (prise en charge à hauteur de 50% du restant à charge salaire brut + charges patronales – aide de l'Etat)

**Mise à disposition d'Hubert PRIN** (emploi sous dispositif du CAE – 25H/semaine) auprès des communes de :

- LANCON 10H00
- GOUAUX 15H00

L'aide de l'Etat est basée sur 20H maximum par mois :

- Lançon remboursera le restant à charges correspondant à 10H hebdomadaire financées par l'Etat
- Gouaux remboursera le restant à charges correspondant à 10H hebdomadaire financées par l'Etat + le coût total des 5H00 complémentaires

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires d'approuver cette proposition et de l'autoriser à signer les conventions.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus**

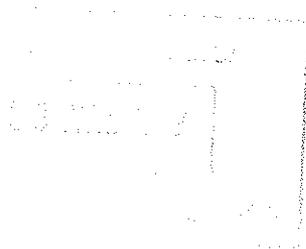
**Au registre sont les signatures**

**Pour extrait certifié conforme**

Fait à Arreau, le 27 mars 2017

**Le Président,  
Philippe CARRERE**

COMMUNAUTE DE COMMUNE  
AURE LOURON  
CHATEAU SEGURE  
66240 - ARREAU



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp of the Communauté de Communes d'Aure Louron. The signature appears to be 'P. Carrere'.